


<b>COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ</b>  <b>HAUTE-SAVOIE</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026</b>
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-huit avril 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :**

Pascal POCHAT-BARON, Laëtitia SECCO, Martial MACHERAT, Véronique ALEXANDRE, Paul GIRARD, Véronique DROUET NOVEL, Michel STAROPOLI, Francis GOY, Monique COCOLOMB, Sébastien PELLET, Gauthier AIGLOZ, Marie DEVESA, Antoine CENCI, Isabelle PILLET, Pierre VALENTIN, Gerald VIGNY, Nadia LAOUFI, Florian GRANGE, Christophe COPCHARD, Zénaïde MONTESINOS, Gerard MILESI, Nadine BROISIN, Eric COULON, Valérie BRUNA BLEICHNER, Florence PIERRE, Carole GAVARD MOLLIARD

**Absents représentés :**

Roselyne VIOLLET (pouvoir à Carole GAVARD MOLLIARD)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Paul GIRARD est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

**MARCHE PUBLIC**

**D2026-071-1 – Infirmité du marché de prestation pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux**

**ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION D2026-071 SUITE A ERREUR MATERIELLE**

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Vu la procédure de consultation*

*Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 23 avril 2026,*

**Considérant :**

- Que la consultation pour la prestation de nettoyage des vitres des bâtiments communaux n'a pas reçu d'offres conformes après une procédure négociée,

Monsieur le Maire propose de déclarer, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le marché infructueux.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DECLARE** le marché pour la prestation de nettoyage des vitres des bâtiments communaux infructueux
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

<b>VOTE</b>	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON



Certifié conforme  
Télétransmission sous-préfecture le  
Publication en ligne le  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Stéphane COCHARD

Le secrétaire de séance,  
Paul GIRARD